



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 juin 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

À sa 7488<sup>e</sup> séance, tenue le 20 juillet 2015 au titre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération », le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2231 \(2015\)](#).

Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité prie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de le tenir régulièrement informé du respect par la République islamique d'Iran des engagements qu'elle a pris en vertu du Plan d'action global commun et de lui faire à tout moment rapport sur n'importe quel problème ayant une incidence directe sur le respect de ces engagements.

Le Président distribue donc ci-joint le rapport du Directeur général en date du 14 avril 2021 (voir annexe).



**Annexe**

**Lettre datée du 14 avril 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport remis au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir pièces jointes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses pièces jointes à l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Rafael Mariano **Grossi**

## Pièce jointe 1

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

### **Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité\***

#### **Rapport du Directeur général**

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

#### **Activités relatives à l'enrichissement**

2. Comme il a été indiqué précédemment<sup>2</sup>, le 13 avril 2021, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait commencer à produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U<sup>3</sup> à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz.

3. Le 14 avril 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait presque terminé les préparatifs pour commencer à alimenter en UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U la cascade de centrifugeuses IR-6 de la ligne 6 de recherche-développement (R-D) pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U à l'IPEC. Les résidus de la cascade de centrifugeuses IR-6 alimenteront la cascade de centrifugeuses IR-4 de la ligne 4 de R-D pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U à l'IPEC.

4. L'Agence a également vérifié qu'un cylindre d'alimentation contenant de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U avait été positionné dans la station d'alimentation et que deux autres cylindres avaient été immobilisés et positionnés pour recueillir les produits, à savoir l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U et l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U. L'Agence a été informée par l'Iran que la mise en place de la tuyauterie nécessaire serait bientôt terminée et que l'alimentation en UF<sub>6</sub> commencerait aussitôt après.

---

\* Distribué au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous la cote GOV/INF/2021/23.

<sup>1</sup> Documents GOV/2021/10, GOV/INF/2021/17, GOV/INF/2021/19, GOV/INF/2021/20, GOV/INF/2021/21 et GOV/INF/2021/22.

<sup>2</sup> Document GOV/INF/2021/22.

<sup>3</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 28.

## Pièce jointe 2

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

### **Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité\***

#### **Rapport du Directeur général**

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

#### **Activités relatives à l'enrichissement**

2. Dans un questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) actualisé pour l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz, daté du 9 avril 2021 et reçu par l'Agence le 12 avril 2021, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait installer à l'IEC six cascades supplémentaires de centrifugeuses IR-1, soit en tout 1 024 centrifugeuses.

3. D'après le QRD actualisé, l'Iran compte utiliser 6 084 centrifugeuses IR-1 installées en 36 cascades pour enrichir de l' $UF_6$  jusqu'à 5 % en  $^{235}U$  à l'IEC<sup>2</sup>.

4. Dans de précédents QRD actualisés pour l'IEC, l'Iran avait informé l'Agence qu'il comptait également utiliser 1 044 centrifugeuses IR-2m installées en six cascades, 348 centrifugeuses IR-4 installées en deux cascades et 174 centrifugeuses IR-6 installées en une cascade pour enrichir de l' $UF_6$  jusqu'à 5 % en  $^{235}U$  à l'IEC.

5. Le 3 avril 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran utilisait 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades<sup>3</sup>, 696 centrifugeuses IR-2m installées en quatre cascades et 174 centrifugeuses IR-4 installées en une cascade pour enrichir de l' $UF_6$  naturel jusqu'à 5 % en  $^{235}U$  à l'IEC.

---

\* Distribué au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous la cote GOV/INF/2021/24.

<sup>1</sup> Documents GOV/2021/10, GOV/INF/2021/17, GOV/INF/2021/19, GOV/INF/2021/20, GOV/INF/2021/21, GOV/INF/2021/22 et GOV/INF/2021/23.

<sup>2</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27.

<sup>3</sup> Les 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades restent dans la configuration des unités en exploitation au moment de la conclusion du PAGC.